

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 24 MAI 2018

N°2018- BC-4S-DAAT-29

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi 24 du mois de Mai à dix-sept heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour du présent Bureau communautaire.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - M. Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francis BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN.

EXCUSE : Philippe TROUPE.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION C.A.S.C

VU l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU la délibération n°CC-2016-9S-DAJA-43 du 22 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant ;

VU la délibération n°2018-CC-2018-2S-DBR-07 du 9 février 2018 relative à l'examen et au vote du budget primitif 2018 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant ;

CONSIDERANT l'intérêt touristique et économique que représente le Festival de Gwo Ka ;

CONSIDERANT, l'avis favorable de la Commission Sport, Culture et Loisirs en date du 15 mai 2018 ;

CONSIDERANT, le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le

SLOW

ID : 971-200041507-20180524-2018BC4SDAAT29-DE

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer une subvention de **30 000,00€** (Trente mille euros) à l'Association C.A.S.C pour l'organisation de la 21ème édition du Festival de Gwo ka.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

ARTICLE 3 : D'imputer la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.

ARTICLE 4 : De donner mandat au Président de la CARL et à la Trésorière Principale pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, le 24 Mai 2018

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,**

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

